

FCC BIAT- CREDIMMO 2

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances «FCC BIAT-CREDIMMO 2 », comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 4.622.959 et un solde de liquidation positif de l'exercice de D : 13.792.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes réglementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Conformité aux dispositions du prospectus d'émission

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entrée en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel prévu le 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 13 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Walid BEN SALAH

Bilan

Actif	Note	31-12-2017	31-12-2016
Créances Nées	A-1	3 804 756,653	5 578 419,618
Créances Titrisées		3 782 490,269	5 551 139,159
Créances Titrisées Douteuses en Principal		412 590,146	435 218,296
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		18 989,727	19 117,026
Provisions sur créances		(409 313,489)	(427 054,863)
Valeurs mobilières de placement	A-2	676 160,510	598 296,238
Débiteurs divers et autres actifs	A-3	141 219,415	168 716,881
Disponibilités	A-4	822,710	1 263,485
Total des Actifs		4 622 959,288	6 346 696,222

Passif	Note	31-12-2017	31-12-2016
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	L-1	3 556,257	(10 236,064)
Solde de liquidation de départ		(10 236,064)	102 648,398
Variation du Solde de liquidation		13 792,321	(112 884,462)
Parts Emises	L-2	4 291 215,270	6 027 573,181
Parts Prioritaires P3		691 248,000	2 219 900,000
Parts Spécifiques S		1 982 964,000	2 219 900,000
Part Résiduelle		1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus		113 713,367	84 483,278
Provisions pour risque	L-3	0,000	0 000
Dépôts de garantie	L-4	250 016,449	250 016,449
Créditeurs Divers et autres passifs	L-5	78 171,312	79 342,656
Total des passifs		4 622 959,288	6 346 696,222

Tableau de Formation du Solde de Liquidation

Solde de Liquidation	Note	31-12-2017	31-12-2016
Opérations sur créances titrisées	S-1	387 502,404	664 655,156
Revenus nets des créances		367 739,233	515 493,551
Pénalité de retard / impayées		2 021,797	3 673,087
Dotation aux provisions		17 741,374	145 488,518
Opérations sur parts émises	S-2	(333 619,004)	(722 693,411)
Intérêt des Parts		(333 619,004)	(722 693,411)
Couverture risque / instrument financier		0,000	0,000
Opérations Sur Placement nets de trésorerie	S-3	32 811,004	33 568,884
Produits net sur placement		32 811,004	33 568,884
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
Opérations de gestion	S-4	(72 902,083)	(88 415,091)
Charges de gestion du FCC		(72 689,100)	(88 165,007)
Autres charges d'exploitation		(212,983)	(250,084)
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Opérations exceptionnelles		0,000	0 000
Solde de liquidation de l'exercice		13 792,321	(112 884,462)

Etat de Flux de Trésorerie

Flux de Trésorerie	31-12-2017	31-12-2016
Flux de trésorerie net provenant des créances	2 188 548,799	2 944 491,733
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal Perçue sur créances	1 822 441,263	2 452 364,649
Intérêts perçue sur créances	379 113,225	531 631,220
Variation Avance Technique	(13 005,689)	(39 504,136)
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	(2 009 094,332)	(2 799 370,396)
Emission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	(1 765 588,000)	(2 225 936,000)
Intérêt versés aux parts	(243 506,332)	(573 434,396)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	(49 150,254)	64 163,957
Acquisition de valeurs mobilières	(2 554 188,890)	(3 893 097,334)
cession de valeur mobilière	2 505 038,636	3 957 261,291
Flux de trésorerie sur opération de gestion	(130 744,988)	(208 898,115)
Frais de gestion bancaires	95,308	(32,540)
Frais de gestion	(61 951,406)	(76 724,922)
Etat retenue à la source versée	(68 888,890)	(132 140,653)
Opérations sur Fonds de garantie	0,000	0 000
Variation nette des disponibilités de l'exercice	(440,775)	387,179
Trésorerie début d'exercice	1 263,485	876,306
Trésorerie de fin d'exercice	822,710	1 263,485

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de créances FCC BIAT-CREDIMMO 2 ont été établis conformément au Système Comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT », dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet le **FCC BIAT-CREDIMMO 2** a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporise.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

**NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE
CREANCES**

NOTES SUR LE BILAN

1.1- Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2017, détaillée comme suit :

Créances nées	3 804 756,653
Créances Titrisées (Capital restant dû)	3 782 490,269
Créances Titrisées Douteuses en Principal	412 590,146
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	18 989,727
Provisions sur créances	(409 313,489)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à **412 590,146 dinars** qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchus et qui sont de l'ordre de **408 961,525 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui est de **18 989,727 dinars**, le montant des effets en intérêts déchus est de l'ordre de **18 393,778 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Cas	Date de Déchéance	Effets en principal		Effet en Intérêt
		CRD	Principal	
1^{er} cas	31-mars-10	29 892,262	4 833,448	2 249,243
2^{ème} cas	30-sept.-10	107 644,229	7 634,410	7 585,490
3^{ème} cas	30-nov.-11	2 144,793	1 549,802	205,198
4^{ème} cas	31-mai-12	39 109,922	2 005,184	0,000
5^{ème} cas	31-mai-12	0,000	0,000	187,144
6^{ème} cas	30-sept.-12	18 382,528	4 051,218	0,000
7^{ème} cas	30-juin-13	5 759,035	1 511,540	0,000
8^{ème} cas	30-juin-13	0,000	3 372,346	104,088
9^{ème} cas	31-mars-14	17 239,377	1 169,014	638,074
10^{ème} cas	30-juin-14	11 211,762	3 735,725	796,169
11^{ème} cas	31-janv.-15	65 896,795	4 812,750	3 100,750

12^{ème} cas	28-févr.-15	10 304,025	1 902,761	613,248
13^{ème} cas	30-avr.-15	16 143,695	1 262,176	1 168,254
14^{ème} cas	31-déc.-15	11 742,071	2 862,546	0 000
15^{ème} cas	30-avr.-17	9 994,197	3 184,560	762,840
16^{ème} cas	31-août-17	11 234,647	1 871,289	745,011
17^{ème} cas	30-sept.-17	5 283,687	1 219,731	238,269
Total		361 983,025	46 978,500	18 393,778

Nb : La créance déchuée datée du 30 Juin 2012 a été récupérée en totalité au cours de l'exercice 2017 pour un montant de **37 428,370** dinars.

De même, Les créances déchuées au 30/06/2013 et au 31/12/2015 ont été récupérées partiellement au cours de l'exercice 2017 pour un montant de **12 422,400** dinars.

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision¹
Créances Déchuées	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

Le solde de ce poste s'élève à **676 160,510 dinars** détaillé comme suit :

a) Placements effectués sur le compte d'Accueil

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Intérêt Courus	Valeur 31-12-2017
BTA 5,5% Février 2020	42	41 286,000	2 037,860	43 323,860
BTA 5,5% Octobre 2020	232	227 012,000	11 256,760	238 268,760
Total	274	268 298,000	13 294,620	281 592,620

¹ Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT

b) Placements effectués sur le compte de Réserve

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Intérêt Courus	Valeur 31-12-2017
BTA 5,5% Février 2020	384	375 936,000	18 631,890	394 567,890
Total	384	375 936,000	18 631,890	394 567,890

Total Général	676 160,510
----------------------	--------------------

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouverts par le recouvreur au 31-12-2017 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à **141 219,415 dinars**, réparti comme suit

Libellé	2017	2016
Retenue à la source	49,655	36,392
Recouvreur	141 169,760	168 680,489
Total	141 219,415	168 716,881

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds commun de créances au 31-12-2017 et réparti comme suit

Libellé	2017	2016
Compte d'Accueil	683,649	844,423
Compte de Réserve	139,061	419,062
Total	822,710	1 263,485

1.2- Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2017, et qui s'élève à cette même date à **3 556,257 dinars**.

Solde de Liquidation cumulé de l'exercice	2017	2016
		3 556,257
Solde de liquidation de Départ	(10 236,064)	102 648,398
Variation du Solde de Liquidation	13 792,321	(112 884,462)

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant du capital restant dû des parts au 31-12-2017 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2017, relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2018 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus, le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	2017	2016
Parts Prioritaires P3	691 248,000	2 219 900,000
Parts Spécifiques PS	1 982 964,000	2 219 900,000
Part Résiduelle	1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus	33 042,667	84 483,278
intérêt échue & suspendu / Part résiduelle (*)	80 670,700	0,000
Total	4 291 215,270	6 027 573,181

(*) Ce montant correspond à l'intérêt revenant aux porteurs de la part résiduelle de la période du 16 Février 2017 jusqu'au 31/12/2017, le montant correspond chaque trimestre à la différence entre la cession des bons de Trésor et le paiement des porteurs des parts et commissions.

Le passage à l'amortissement accéléré implique la suspension du paiement de la rémunération de la part résiduelle prévue par le prospectus, toutefois la charge d'intérêt relative à l'exercice a été constatée et ne sera décaissée qu'après l'amortissement complet de la part subordonnée.

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2017.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève initialement à **1 000 065,798 dinars** et représente 2% du capital restant dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

Par ailleurs, exception faite pour le fonds de réserve du FCC 2 le seuil de réserve sera maintenu à raison de 3% du capital restant dû lors de la cession et sera révisé à la baisse après amortissement des parts prioritaires P1 jusqu' à 1.5% puis à raison de 0.75% une fois les parts prioritaires P2 ont été entièrement amorties.

Au 31-12-2017, ce poste s'établit à **250 016,449 dinars** suite à l'amortissement complet de la part P1 et P2.

L-5/ Crédeurs divers et autres Passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	2017	2016
Frais Recouvreur	3 302,240	4 726,543
Frais Gestionnaire	3 302,240	4 726,543
Frais Dépositaire	413,064	590,817
Commission de Notation	14 000,000	12 000,000
Charge à payer	7 037,825	7 055,511
Intérêt échus en impayés	18 989,727	19 117,026
Compte Tunisie Titrisation	105,000	105,000
Recouvreur Compte d'Attente à payer	31 021,216	31 021,216
Total	78 171,312	79 342,656

NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation s'élève au cours de cet exercice à **13 792,321 dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et les bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts.

Ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	2017	2016
Intérêts Bruts sur créances titrisées	380 804,215	568 130,861
Variation nette TMM	(13 064,982)	(52 637,310)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	2 021,797	3 673,087
Dotation aux provisions	17 741,374	145 488,518
Total	387 502,404	664.655,156

S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève à **333 619,004 dinars**, ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	2017	2016
Intérêts Bruts parts prioritaires P3	94 308,000	163.069,333
Intérêts Bruts parts spécifiques S	139 469,333	171.290,667
Intérêts Bruts part Résiduelle	19 170,971	388.333,411
intérêt échue & suspendu / Part résiduelle	80 670,700	0,000
Total	333 619,004	722.693,411

S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor majoré des intérêts bancaires créditeurs.

Le détail de ces produits est détaillé comme suit :

Libellé	2017	2016
Revenus nets sur le compte d'accueil	11 512,827	13 734,606
Revenus nets sur le compte de réserve	21 119,858	19 828,429
Intérêts bancaires créditeurs	178,319	5,849
Total	32 811,004	33 568,884

S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants à cette opération durant l'exercice 2017 et détaillée comme suit :

Libellé	2017	2016
Commission Recouvreur	23 339,293	32 730,734
Commission gestionnaire	23 339,293	32 730,734
Commission Dépositaire	2 919,447	4 092,801
Charges diverses	23 091,067	18 610,738
Autres Charges d'Exploitation	212,983	250,084
Total	72 902,083	88.415,091

RAPPORT DE GESTION

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même, ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 Mai 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	4 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	269,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie².
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques³.

² Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.

³ Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

Présentation des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage⁴ des parts du fonds est détenu par les banques soit un pourcentage de 66,88%, suivi en deuxième position par les Assurances avec 25%.

Ci-après, le tableau, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

	Par Catégorie d'Investisseurs		Par Type de Parts		
	% de détention	Parts P1 *	Parts P2 **	Parts P3	Parts S
OPCVM	8.12%	-	-	16.25%	0.00%
Banques	66.88%	-	-	58.75%	75.00%
Assurances	25.00%	-	-	25.00%	25.00%
Société d'investissement	0.00%	-	-	0.00%	0.00%
TOTAL	100%	-	-	100%	100%

* Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

** Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé de nouveau suite à l'amortissement complet de la part P2, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Les commissions nettes (en dinars)	15-févr.-17	15-mai-17	15-août-17	15-nov.-17	Cumul
Société de gestion	6 026,843	5 350,122	5 050,052	4 622,339	21 049,356
Recouvreur	6 026,843	5 350,122	5 050,052	4 622,339	21 049,356
Dépositaire	753,793	669,203	631,694	578,230	2 632,920
TOTAL	12 807,479	11 369,447	10 731,798	9 822,908	44 731,632

⁴ Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2017, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de **273** créances pour un capital restant dû de **3 782** milles dinars soit un amortissement de 92.44% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 8.10%⁵.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds était de 35 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2017 :

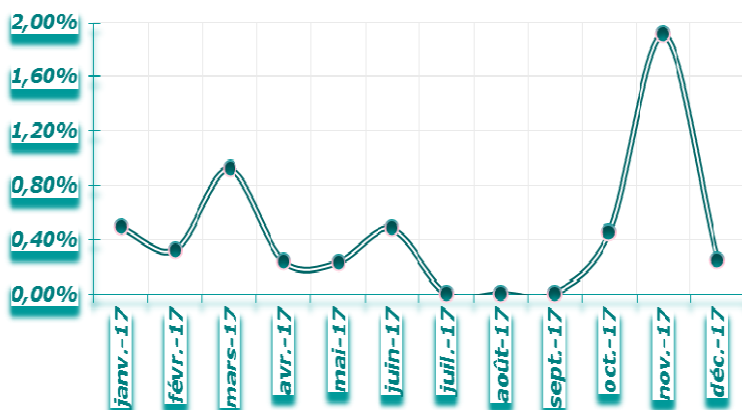
Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés cumulé
Janvier 2017	324	5 394	0.49%	0.27%
Février 2017	321	5 242	0.32%	0.31%
Mars 2017	314	5 065	0.92%	0.26%
Avril 2017	309	4 915	0.24%	0.19%
Mai 2017	303	4 779	0.23%	0.22%
Juin 2017	301	4 631	0.48%	0.24%
Juillet 2017	298	4 508	0.00%	0.21%
Août 2017	294	4 374	0.00%	0.14%
Septembre 2017	292	4 246	0.00%	0.13%
Octobre 2017	287	4 106	0.45%	0.09%
Novembre 2017	282	3 910	1.91%	0.06%
Décembre 2017	273	3 782	0.24%	0.11%

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) (Graphique 1) et des taux des impayés (Graphique 2) se présentent comme suit :

⁵ Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de décembre 2017.

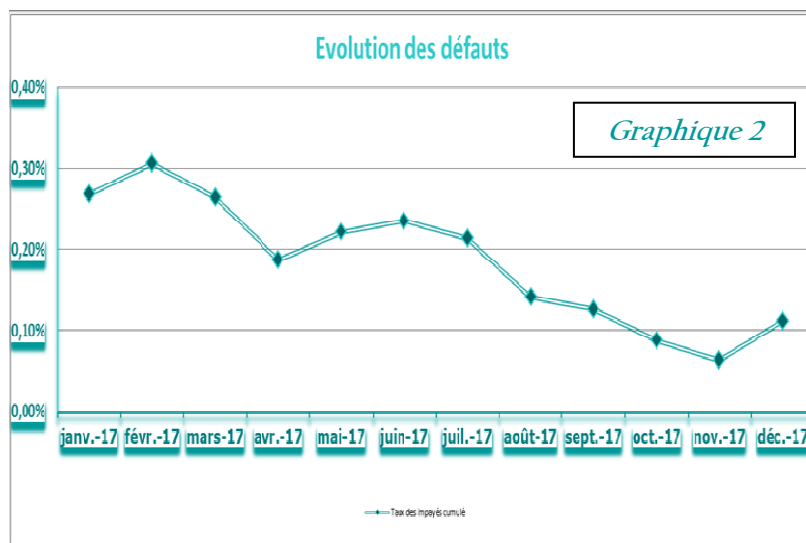
Evolution des RAT

Graphique 1



Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

→ Le taux des remboursements anticipés a atteint son maximum en Novembre 2017 enregistrant un pic de 1.91%, soit un remboursement de 75 mille dinars.



C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	28-05-2007	31-12-2017	Variation
Capital Restant Dû (en md)	50 003	3 782	46 221 92.44%
Nombre de prêts	1270	273	997 <ul style="list-style-type: none"> ➤ 513 prêts remboursés par anticipation dont le capital restant dû global est de l'ordre de 10 187⁶ mille dinars soit l'équivalent de 20.37% du Capital Restant Dû initial. ➤ 48 créances déchues. ➤ 436 créances échues.

⁶ Compte tenu de l'effet en principal du mois de référence.

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle, selon le détail ci-après :

Données unitaires :

PARTS PRIORITAIRES P1 :

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

PARTS PRIORITAIRES P2 :

La Part Prioritaire P2 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

PARTS PRIORITAIRES P3 :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2017	5,95%	554,975	59,234	504,259	8,439	6,751
15/05/2017	6,03%	495,741	116,734	620,993	7,390	5,912
15/08/2017	6,67%	379,007	104,685	725,678	6,460	5,168
15/11/2017	6,91%	274,322	101,510	827,188	4,844	3,875

PARTS SUBORDONNEES S :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2017	6,25%	554,975	59,234	504,259	8,864	7,091
15/05/2017	6,33%	495,741	0,000 (*)	504,259	7,758	6,206
15/08/2017	6,97%	495,741	0,000 (*)	504,259	8,830	7,064
15/11/2017	7,21%	495,741	0,000 (*)	504,259	9,134	7,307

(*) L'amortissement des Parts S est suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires P3, et ce, suite au passage de l'amortissement normal à l'amortissement accéléré des parts en résultante du constat par la société de gestion du dépassement du seuil de 7% du ratio de perte nette par le fonds à compter du paiement du 15 Mai 2017.

PART RESIDUELLE :

Date	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2017	1 503 289,903	57 512,915	46 010,332
15/05/2017	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)
15/08/2017	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)
15/11/2017	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)

(**) Tout paiement au titre de la Part Résiduelle est suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires P3 et des parts S, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017.

Toutefois, la charge d'intérêt relative à l'exercice s'élève à 80 670,700 et correspond à la différence entre la cession des bons de Trésor et le paiement des porteurs de parts et commissions.

Ce montant a été constaté au 31.12.2017 et ne sera décaissée qu'après l'amortissement complet de la part S.

Données Globales :

	Parts Prioritaires P3	Parts Subordonnées S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	2 219 900	2 219 900
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	1 528 652	236 936
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN FIN D'EXERCICE	691 248	1 982 964

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil, pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet de la part prioritaire P1 en date du 15.08.2012 et aussi l'amortissement complet de la part prioritaire P2 le 15.05.2015 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.... », Le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 0,75% du montant nominal des créances à la date de cession soit **375 mD**.

A la date du 31 Décembre 2017, le fonds de réserve a été plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2017, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 a procédé à la mise en jeu des garanties constituées selon les événements ci-après :

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2010	31-mars-10	Mise en jeu de garantie réelle
	30-sept.-10	
2011	30-nov.-11	Mise en jeu de garantie réelle
2012	31-mai-12	Mise en jeu de garantie réelle
		Récupération partielle
	30-juin-12	Récupération totale *
	30-sept.-12	Récupération partielle
2013	30-juin-13	Récupération partielle **
	30-juin-13	Mise en jeu de garantie réelle
2014	31-mars-14	Récupération partielle
	30-juin-14	Mise en jeu de garantie réelle
2015	31-janv.-15	Garantie en attente de mise en jeu
	28-févr.-15	
	30-avr.-15	
	31-déc.-15	Récupération partielle **
2017	30-avr.-17	Garantie en attente de mise en jeu
	30-août-17	
	30-sept.-17	

* : totalisant 37 428,370 dinars.

** : totalisant 12 422,400 dinars.

G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

A la date du 31 Décembre 2017, les notations **nationales** des parts émises n'ont pas été remises en cause par l'agence de notation Moody's et ce, **depuis Mai 2016**.

Toutefois, le 23 août 2017, Moody's a dégradé les notations mondiales («GSR») des parts prioritaires P3 de "Baa2" à "Ba1" et celles de parts subordonnées S de "Ba1" à "Ba2" et a maintenu les notations nationales («NSR») des parts du FCC BIAT-CREDIMMO 2 comme suit :

Notation des parts	Au 31.12.2016	Au 31.12.2017
Parts Prioritaires P3	Aaa.tn	Aaa.tn
Parts Subordonnées S	Aaa.tn	Aaa.tn

ÉVÈNEMENT POST CLOTURE :

En date du 16 Mars 2018, l'agence de notation financière Moody's a dégradé à nouveau les notations mondiales des parts prioritaires P3 du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** d'un cran de "Ba1" à "Ba2" tout en maintenant la notation mondiale des parts subordonnées S ainsi que les notations nationales des parts prioritaires P3 et parts subordonnées S.

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2017, le Fonds Commun de Créances **FCC BIAT-CREDIMMO 2** dispose d'une seule part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse, à savoir la part prioritaire P3 qui est valorisée à son encours arrêté à la date d'inventaire à 172,812 DT.

Quant aux parts prioritaires P1 et P2, elles sont totalement amorties respectivement le 15 Août 2012 et le 15 Mai 2015.

Ci-après un état récapitulatif de la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 2**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P3	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour la part prioritaire P3 depuis sa date de cotation jusqu'au 31-12-2017.

J. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT :

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion (Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 369 761 ,030 DT, auquel on ajoute la dotation de l'exercice 2017 pour une valeur de 17 741,374 ; soit un total des opérations sur les Créances de 387 502,404 DT contre 664 655,156 DT en 2016, soit une baisse de 41,70%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils sont caractérisés par une diminution de 2,26% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 32 811,004 DT contre 33 568,884 DT en 2016.

Soit un Revenu total de 420 313,408 DT.

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les Parts qui totalisent un montant de 333 619,004 DT en 2017 contre 722 693,411 DT en 2016, soit une diminution de 53,84%.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 2 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur, Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ; cette rubrique affiche un total de 72 902,083 DT contre 88 415,091 DT en 2016, soit une baisse de 17,55%.

Soit un total de Charges de 406 521,087 DT

⇒ **Solde de Liquidation de l'Exercice 2017 : 13 792,321 DT.**